
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉPISODE NEIGEUX : LES SERVICES DU DÉPARTEMENT MOBILISÉS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

29 octobre 2018

La neige s'est invitée sur la montagne ardéchoise... et depuis cet après-midi au-delà.

Pour des raisons de sécurité, le Département, en accord avec la Préfecture de l'Ardèche, a décidé **d'interdire la circulation des poids lourds de + de 7,5 T – y compris transports collectifs – dans le col de l'Escrinet du 29 octobre à 16h30 jusqu'au 30 octobre à 9h.**

Les autres véhicules devront être impérativement équipés pour emprunter l'axe Privas/Aubenas s'ils passent par le col.

La RN 102 sur le secteur montagne est soumis à la même interdiction/obligation (en fonction du poids du véhicule).

25 équipages de la direction des routes départementales sont mobilisés pour nettoyer les axes et permettre la circulation des véhicules autorisés. Ils seront en action ce soir jusqu'à 21h et reprendront leur tournées dès demain matin 5h.

Pour **Laurent Ughetto**, informé du travail des équipes et de la situation, « *l'engagement des agents du Département pour faciliter et minimiser la gêne provoquée par les intempéries est à l'image de notre vision du service public : au plus près des besoins des habitants en toutes circonstances et je m'en réjouis. Je tiens à le souligner et à remercier les agents qui s'investissent pour le bien collectif.* »

L'alerte météo devrait être levée demain dans la matinée. Pour autant, **un épisode cévenol est annoncé pour la nuit de mardi à mercredi.**

Il est donc indispensable qu'avant tout déplacement les usagers se renseignent sur l'état de la route, via :

- les réseaux sociaux :
 - o Facebook : www.facebook.com/cgardeche
 - o Twitter https://twitter.com/Ardeche_07
- le site ardeche.fr
- et la radio de service public France Bleu Drôme-Ardèche

Contact presse

Département de l'Ardèche – Direction de la communication

Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava

04 75 66 71 46 - com@ardeche.fr